

Ref : CA2025/08

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME (MSH) - PHASE ÉTUDES

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) - phase études, figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Article 2 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne autorise le Président de l'Université Bordeaux Montaigne à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) - phase études, figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération ;

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 14/03/2025.

Membres présents	24
Membres représentés	12
Abstention (s)	1
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

24 MARS 2025